



Délibération du conseil municipal du 18 septembre 2025 n°D2025_58

Publiée sur le site internet de la commune le : 17 décembre 2025
MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à dix-neuf heures, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, maire de la commune de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 2 décembre 2025

Présents : 15

Quorum atteint

Absents : 4

Dont 1 absent ayant donné pouvoir :

- MENEGON Daniel ayant donné procuration à PASQUALIN Martine

Votants : 16

Secrétaire de séance : PASQUALIN Martine

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	X		MENEGON Daniel		X	DEPOISIER Fabrice	X	
LAURENSON David	X		SCANU Stéphane	X		LEDRU Sindy	X	
DUCROUX Elisabeth	X		BOUACHRAOUI Saïda	X		SIMONIN Marc		X
VALENTINI Christian	X		GENOVA Antonio	X		VOTTERO Cédric	X	
PASQUALIN Martine	X		PEPIN Nathalie	X		GLIERE Emeline		X
CAPRI Brigitte	X		AZZOPARDI Karen	X		DEPOISIER Mathieu	X	
TINJOUR Denis		X						

OBJET : CARREFOUR À FEUX SUR LA RD19 – CONVENTION D'AUTORISATION DE VOIRIE, DE FINANCEMENT ET D'ENTRETIEN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique, et notamment son article 2-II ;

VU le Code de la commande publique notamment l'article L2422-12 ;

VU l'Article L113.2 du Code de la Voirie routière relatif à l'occupation du domaine public routier ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2025-0006 en date du 28 mars 2025 approuvant la modification n°16 des statuts de la communauté de communes de Faucigny-Glières (CCFG) ;

VU la délibération n° 175-2024 du conseil communautaire en date du 18 novembre 2024 relative à la définition de l'intérêt communautaire, notamment l'article 7.2.3 « Création, aménagement et entretien de la voirie » ;

VU la proposition du Conseil Départemental de convention d'autorisation de voirie et d'entretien relative à la création d'un carrefour à feux sur la RD19 sur la Commune ;

VU la délibération n°CP2024-0174 de la commission permanente du Département de la Haute-Savoie en date du 25 mars 2024 approuvant le projet de convention d'autorisation de voirie et d'entretien relative à la création d'un carrefour à feux sur la RD19 sur la Commune, à intervenir entre la Commune, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie et la Communauté de Communes Faucigny-Glières ;

CONSIDÉRANT que la présente convention a pour objet de :

- définir les caractéristiques de l'ouvrage à réaliser et son financement ;

- déterminer la maîtrise d'ouvrage,

- répartir les charges d'entretien et d'exploitation lors de la mise en service,

Entre le Département, la CCFG et la Commune de Vougy, pour la création d'un carrefour à feux sur la RD19, sur le territoire de la Commune de Vougy ;

CONSIDÉRANT que cette opération d'aménagement consiste à créer un carrefour à feux et prévoit la réalisation des travaux suivants :

- la mise en place d'un carrefour tricolore avec pré-signalisation sur toutes les branches,

- le calibrage de la RD à 6 m en approche des intersections,

- la mise en place de la signalisation verticale réglementaire,

- le calibrage les débouchés des voies communales par la mise en place de bordures franchissables,

- la matérialisation d'un passage piétons,

- le revêtement en enrobés au débouché du passage piétons côté rue du Fond.

CONSIDÉRANT que la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération est assurée par la CCFG ;

CONSIDÉRANT que le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 143 923,93 € TTC ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de répartir les charges d'exploitation et d'entretien de l'ouvrage suivant les compétences de chacune des collectivités :

REPARTITION DES TACHES D'ENTRETIEN ET D'EXPLOITATION DES AMÉNAGEMENTS RÉALISÉS SUR RD EN AGGLOMERATION (panneaux d'agglo ou zone constructible du PLU)	Exécution et règlement de la dépense à la charge		
	du DEPARTEMENT	de la Commune	de la CCFG
CHAUSSEES			
Entretien et renouvellement des couches de surface (hors revêtements spécifiques, pavés, plateaux)	X		
Nettoyage et balayage de la chaussée			X
Entretien des bordures d'îlots de la chaussée (séparateurs ou de position ou passage piéton)			X
ACCOTEMENTS -TROTTOIRS			
Entretien courant et réparation des trottoirs, espaces piétons et espaces de stationnement (bordures et revêtements)			X
Nettoyage et balayage des trottoirs, espaces piétons et espaces de stationnement			X
ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES			
Entretien et remplacement du système d'assainissement de la chaussée (regards, collecteurs, drains, caniveaux, grilles, aavaloirs...)		X ^(*)	X ^(*)
(*) chacun dans leur domaine de compétence			
SIGNALISATION HORIZONTALE			
Marquage des lignes d'effet de régime de priorité concernant les RD dans les agglomérations			X
Marquage conventionnel de l'axe des RD y compris les îlots des carrefours aménagés dans les agglomérations			X
Autres prestations de marquage			X
SIGNALISATION DE DIRECTION			
Entretien de la signalisation directionnelle qui assure la continuité des jalonnements hors agglomération et selon les prestations définies au marché départemental	X		
Autres signalisations de direction		X	
SIGNALISATION DE POLICE			
Entretien et remplacement de la signalisation de police			X
Entretien et remplacement des panneaux d'entrée et sortie d'agglo EB10-EB20 selon les prestations définies au marché départemental	X		
EQUIPEMENTS			
Entretien et remplacement des équipements urbains (imobilier, barrières...)		X	
Entretien de la signalisation lumineuse tricolore et charges d'exploitation (consommation, contrat de maintenance...)			X
ECLAIRAGE PUBLIC			
Entretien, consommations électricques, maintenance, surveillance et remplacement des installations		X	

REPARTITION DES TACHES D'ENTRETIEN ET D'EXPLOITATION DES AMENAGEMENTS REALISES SUR RD EN AGGLOMERATION (panneaux d'agglo ou zone constructible du PLU)	Exécution et règlement de la dépense à la charge		
	du DEPARTEMENT	de la Commune	de la CCFG
ESPACES VERTS-PLANTATIONS			
Fauchage des aménagements paysagers		X	
Entretien, remplacement, arrosage des aménagements paysagers		X	
VIABILITE HIVERNALE			
Salage et déneigement de la chaussée d'un niveau équivalent aux sections correspondantes de rase campagne	X		
Salage et déneigement complémentaires induits par les équipements urbains, notamment les trottoirs			X
Prise en charge de l'évacuation des excédents de neige sur RD			X

CONSIDÉRANT que chacune des collectivités réglera directement les dépenses afférentes aux tâches dont elle a la charge.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention d'autorisation de voirie et d'entretien relative à la création d'un carrefour à feux sur la RD19 sur la Commune à intervenir entre la Commune, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie et la Communauté de Communes Faucigny-Glières, annexée à la présente ;
- ACCEPTE que la CCFG soit désignée maître d'ouvrage de l'ensemble de l'opération ;
- APPROUVE le coût prévisionnel de l'opération s'élevant à 143 923,93 € TTC à la charge de la CCFG ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention présentée ainsi que tout document afférent ;
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal.

La secrétaire de séance

Martine PASQUALIN

Le Maire,

Yves MASSAROTTI



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.